
Certificat d'études secondaires. Enseignement secondaire des jeunes filles. Université de France. Académie de Paris

Numéro d'inventaire : 2016.15.1

Auteur(s) : Georgina Boegner

Type de document : texte ou document administratif

Période de création : 4e quart 19e siècle

Date de création : 1897

Inscriptions :

- timbre humide : Université de France - Académie de Paris

Matériau(x) et technique(s) : papier

Description : Imprimé complété à la main. Entouré d'une frise décorative.

Mesures : hauteur : 34,8 cm

largeur : 45 cm

Notes : Retranscription des notes obtenues.

Mots-clés : Diplômes

Autres descriptions : Langue : Français

Lieux : Paris

UNIVERSITÉ DE FRANCE	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE DES JEUNES FILLES	ACADÉMIE de <i>Tours</i>
CERTIFICAT D'ÉTUDES SECONDAIRES		
Le Recteur de l'Académie de <i>Tours</i> Vu le décret du 14 janvier 1882, article 5; Vu l'arrêté du 28 juillet 1882;		
Vu l'attestation de la Directrice du <i>Lycée Moléris</i> de <i>Tours</i>, constatant que M^{lle} <i>Dagner Jacqina Marie Antoinette</i> élève du <i>Lycée Moléris</i> de <i>Tours</i>, née à <i>Tours</i>, département de la <i>Loire</i>, le 18 <i>Septembre</i> 18<i>91</i>, a justifié des connaissances comprises dans le programme de la Troisième année, par un examen où elle a mérité les notes suivantes :		
Morale. <i>Bien</i> Langue et Littér. françaises. — Littér. anciennes. <i>A.B. Bien</i> Langues vivantes. <i>B. Bien</i> Histoire générale et nationale. — Géographie. <i>A.B. Bien</i>	Arithmétique et Géométrie. <i>B. Bien</i> Physique et Chimie. <i>Bien</i> Physiologie, Economie domestique et Hygiène. <i>B. Bien</i> Dessin. <i>B. Bien</i>	Musique vocale. <i>B. Bien</i> Gymnastique. <i>Bien</i> Travaux à l'aiguille. <i>B. Bien</i>
Vu l'admission au Certificat prononcée par le Jury d'examen, à l'unanimité des suffrages; Délivre par le présent à M^{lle} <i>Dagner Jacqina Marie Antoinette</i> le Certificat d'études secondaires, institué par le décret du 14 janvier 1882. Fait à <i>Tours</i>, le 21 <i>juillet</i> 189<i>7</i>.		
Le Secrétaire de l'Académie, <i>Bien</i>		Le Recteur de l'Académie, <i>Més.</i>
N° <i>1</i> Le Recteur de l'Académie de <i>Tours</i>, certifie que M^{lle} <i>Dagner</i> a subi avec succès l'examen de passage de 4^e en 5^e année.		
Le Secrétaire de l'Académie, <i>N°</i>	Fait à <i>Tours</i>, le <i>21</i> <i>juillet</i> 189<i>7</i>.	Le Recteur de l'Académie,
1. Livré au Collège. — 2. Majorité ou majorité.		